



Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 16 octobre 2023 sur ajournement de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, à 19h00, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents madame la conseillère Julie Dumont, messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Michel L'Heureux, François Robitaille et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur le maire Germain Caron.

Absence : M. Richard Turgeon

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

196-23

IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

Adoptée à l'unanimité

2. CORRESPONDANCE

Le maire présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant le sujet suivant :

2.1 Chevaliers de Colomb de Saint-Henri - Demande de gratuité salle Desjardins

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir une gratuité de location de salle dans le cadre de l'activité soulignant le 50^e anniversaire du conseil 6416 des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 21 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que la politique municipale envers les organismes locaux autorise le prêt de salles gratuites;

197-23

IL EST PROPOSÉ PAR : François Robitaille

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'octroyer une aide financière aux Chevaliers de Colomb de Saint-Henri équivalant à la location de la salle Desjardins pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité

3. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

3.1 Cession du lot 6 592 928

CONSIDÉRANT que le lot 6 592 928 appartenant à 2620-2994 QUEBEC inc. sera une future rue afin d'accéder au centre de la petite enfance à être construit;

CONSIDÉRANT que la dérogation concernant la largeur de celle-ci a été accordée par le conseil municipal en date du 2 octobre 2023;



198-23 IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Dumont

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Germain Caron et le directeur général Jérôme Fortier à signer l'acte de cession du lot 6 592 928 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Henri afin d'en faire l'acquisition pour une future rue et d'accorder les servitudes qui seront prévues à l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Acquisition du lot 5 396 408

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri désire acquérir le lot 5 396 408 de 2620-2994 QUEBEC inc. afin d'y implanter un stationnement public;

199-23 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de faire l'achat du lot 5 396 408 au montant de 96 639\$ plus taxes si applicables.

QUE ce montant soit pris à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Henri sur 10 ans.

QUE le maire Germain Caron et le directeur général Jérôme Fortier soient autorisés à signer l'acte d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Saint-Henri et d'accorder les servitudes qui seront prévues à l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité

4. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

4.1 Prolongement des services de la rue de la Gare

Le directeur général informe les membres du conseil qu'il a été nécessaire d'annuler la demande de soumissions publiques étant donné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a de nouvelles exigences concernant la gestion des eaux pluviales. Ces nouvelles exigences nous obligent à réviser les plans et devis.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19h20.


Germain Caron, maire


Jérôme Fortier, greffier-trésorier